

N'oubliez pas la **GRIPPE** saisonnnière



**Votre rendez-vous santé
annuel
à ne pas manquer !**

**Faites-vous vacciner
avant le 31 décembre 2009**

**PARLEZ-EN
À VOTRE MÉDECIN**



santé
famille
retraite
services

- **Vous avez 65 ans et plus**
- **Vous êtes atteint d'une affection de longue durée ***
- **Vous avez une maladie respiratoire chronique (asthme, bronchite chronique...)**

Vous avez été vacciné contre la grippe en 2008

Vous pouvez directement retirer votre vaccin en pharmacie, sans prescription médicale, grâce au courrier envoyé par votre MSA. Votre vaccin pourra vous être administré par une infirmière ou par votre médecin traitant.

Vous n'avez pas été vacciné contre la grippe en 2008

1 Votre MSA envoie à votre domicile le bon de prise en charge du vaccin anti-grippal.

2 Votre médecin traitant vous prescrit le vaccin s'il le juge nécessaire, en signant le bon de prise en charge à l'occasion d'une prochaine consultation.

3 Votre pharmacien vous délivre le vaccin sur présentation du bon de prise en charge signé.

* 9 affections de longue durée sont concernées.
Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant.



La grippe
en question!

Grippe saisonnière, nouvelle grippe H1N1, quelles différences ?

Des virus grippaux dits « saisonniers » circulent chaque automne-hiver en France. Ces virus sont chaque année un peu différents. Il est donc nécessaire que la vaccination soit adaptée et renouvelée annuellement pour être efficace. On parle alors de vaccination saisonnière, apportant une protection contre les 3 souches de virus grippaux «saisonniers» pouvant circuler*.

Pour la grippe saisonnière, la vaccination s'effectue par l'injection d'une dose entre fin septembre et le 31 décembre 2009.

Pour la nouvelle grippe H1N1, le virus est différent. Il nécessite donc un vaccin spécifique en deux doses**. Le calendrier et les modalités seront définis dans le cadre d'une campagne nationale.

* Source : Docteur Anne Mosnier, Coordinatrice du Réseau des GROG - Groupes Régionaux d'Observation de la Grippe.

** Information disponible au 27/07/09.

Des gestes simples pour limiter les risques

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Limitez les contacts non nécessaires avec les personnes malades.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Jetez votre mouchoir dans une poubelle.

**Le virus de la grippe
saisonnière change
chaque année.**

**Faites-vous vacciner
entre fin septembre
et le 31 décembre 2009.**